

Future Positive Capital

rapport dû au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat

SOMMAIRE

1° Démarche générale de l'entité de prise en compte des critères ESG (pour toutes les SGP)

2° Moyens internes déployés par l'entité (SGP encours > 500 M€)

3° Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité (SGP encours > 500 M€)

4° Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion (SGP encours > 500 M€)

5° Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles (SGP encours > 500 M€)

6° Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

7° Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

8° Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

8°bis Respect de critères méthodologiques dans la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

9° Publication d'un plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

1° Démarche générale de l'entité de prise en compte des critères ESG (pour toutes les SGP)

Présentation de Future Positive Capital

Future Positive Capital est une société de gestion fondée sur une conviction singulière : la plus grande création de valeur des prochaines décennies sera portée par les entreprises qui définiront la révolution technologie-durabilité/humanité telle qu'elle s'étend à tous les secteurs de l'économie mondiale.

Nous gérons Future Positive Fund I, un premier fonds qui investit en capital risque dans des entreprises en démarrage qui tirent parti des technologies de pointe pour résoudre des défis environnementaux ou sociétaux globaux et complexes. Notre logique d'investissement repose sur la conviction que maximiser les rendements nécessite d'adopter une vision à long terme.

L'équipe qui comprend 3 personnes dont 2 dédiées à l'investissement, gère actuellement le fonds de 63 M€ d'engagements. L'équipe ne gère qu'un seul véhicule qui est un fonds d'impact n'investissant que dans des entreprises ayant un impact sur les défis environnementaux et sociétaux mondiaux.

Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La prise en compte par Future Positive Capital des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de ses investissements dans le but d'agir au mieux des intérêts des investisseurs, persuadés que les critères ESG sont indissociables des critères opérationnels et financiers pour la détermination de la valeur d'un actif.

Cette démarche s'articule autour des principes ESG :

- Social : Mise en avant des critères sociaux, basés sur l'égalité, la diversité et mettant en avant le capital humain
- Gouvernance : Mise en place d'une gouvernance éthique
- Environnement : Respect des critères environnementaux et mise en avant des projets destinés à avoir un impact sur le climat

Et est mise en œuvre dans toutes les phases de notre métier, et principalement

- Au moment de l'investissement
- Pendant la phase d'accompagnement des investissements en portefeuille

Présentation de la démarche d'investissement et de suivi des sociétés en portefeuille

Nous avons mis au point une méthodologie consistant à investir puis accompagner les sociétés du portefeuille répondant à nos critères d'impact très exigeants.

- Tout d'abord, nous nous assurons que l'entreprise dans laquelle nous voulons investir résout un défi environnemental ou sociétal urgent et mondial et que le produit qu'elle propose va bien adresser cette problématique ;

- Nous définissons ensuite les indicateurs qui nous permettront de mesurer les progrès et le suivi de l'impact du produit / société, identifions les risques potentiels et les moyens de les réduire ;
- Post investissement nous travaillons à aligner les intérêts de nos investisseurs, co-investisseur, société cible avec nos objectifs d'impact ;
- Nous mettons alors en place un suivi de mesure d'impact que nous partageons ensuite avec nos investisseurs au travers de reportings spécifiques.

Notre processus d'investissement inclue systématiquement une analyse sur les engagements et les risques ESG de l'entité potentielle, tant en ce qui concerne les opérations de l'entreprise que sa mission plus large. C'est donc très en amont, au niveau du comité d'investissement que les sujets ESG sont anticipés et traités par l'équipe opérationnelle.

Les investisseurs des fonds d'investissement gérés sont informés tous les trimestres avec un focus un peu plus fort en fin d'année. A cette fréquence de reporting, s'ajoutent l'ensemble des reportings spécifiques demandés par les investisseurs sur une fréquence annuelle.